



Fiche de données de sécurité

page: 1/14

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.08.2015

Version: 4.0

Produit: **CORIPHENE C10 W PRO**

(ID Nr. 30586215/SDS_GEN_FR/FR)

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

1.1. Identificateur de produit

CORIPHENE C10 W PRO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit de protection du bois

Utilisation appropriée: produit de protection du bois, pour les utilisateurs industriels et professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Usine:

BASF Wolman GmbH
Dr.-Wolman-Str. 31-33
76547 Sinzheim, Germany

Exploitant:

CORODIS SARL
Z.I. La Plagne
42123 ST CYR DE FAVIERES
FRANCE

Téléphone: 04 77 62 04 17

Corodis.sds@orange.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.08.2015

Version: 4.0

Produit: **CORIPHENE C10 W PRO**

(ID Nr. 30586215/SDS_GEN_FR/FR)

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 1B
Eye Dam./Irrit. 1
Aquatic Chronic 1
Skin Sens. 1

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:
Danger

Mention de Danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Conseils de Prudence (Stockage):

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.08.2015

Version: 4.0

Produit: **CORIPHENE C10 W PRO**

(ID Nr. 30586215/SDS_GEN_FR/FR)

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Emulsifiant à base d'alkyl amines et d'acides carboxyliques (confidentiel), Fenpropimorph, Propiconazole, Perméthrine

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

SECTION 3: Composition / Information sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Produit de traitement du bois, liquide, à base de : Fenpropimorph, Propiconazole, Perméthrine

dissous dans: Emulsifiant à base d'alkyl amines et d'acides carboxyliques (confidentiel)

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Propiconazole

Teneur (W/W): 1,1813 %

Numéro CAS: 60207-90-1

Numéro-CE: 262-104-4

Numéro INDEX: 613-205-00-0

Acute Tox. 4 (par voie orale)

Skin Sens. 1

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

H302, H317, H400, H410

Perméthrine

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.08.2015

Version: 4.0

Produit: **CORIPHENE C10 W PRO**

(ID Nr. 30586215/SDS_GEN_FR/FR)

Teneur (W/W): 0,4375 %
Numéro CAS: 52645-53-1
Numéro-CE: 258-067-9
Numéro INDEX: 613-058-00-2

Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)
Acute Tox. 4 (par voie orale)
Skin Sens. 1
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1
H332, H302, H317, H400, H410

Fenpropimorph

Teneur (W/W): 0,0816 %
Numéro CAS: 67564-91-4
Numéro-CE: 266-719-9
Numéro INDEX: 613-124-00-0

Acute Tox. 4 (par voie orale)
Skin Corr./Irrit. 2
Repr. 2 (fœtus)
Aquatic Chronic 2
H302, H315, H361d, H411

Emulsifiant à base d'alkyl amines et d'acides carboxyliques (confidentiel)

Teneur (W/W): $\geq 10\%$ - $\leq 30\%$ Acute Tox. 4 (par voie orale)
Skin Corr./Irrit. 1B
Aquatic Acute 1
H314, H302, H400

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

SECTION 4: Premiers Secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre antipoison ou d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, fumées, noir de carbone, gaz/vapeurs corrosifs

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Éviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.).

Éliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la Section 8 pour en savoir plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel.

sensible au gel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Les substances sans mention de valeurs ne sont pas listées dans les réglementations sur les expositions sur le lieu de travail pour la région de validité de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques (p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des

produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Lors de l'utilisation, ne

pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le

travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Les gants doivent être contrôlés

régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	jaunâtre
Odeur:	faible odeur caractéristique
Seuil olfactif:	
	Aucune donnée pertinente n'est disponible.
Valeur du pH:	env. 6,5 (50 g/l, 25 °C)
:	
	Le produit n'a pas été testé.
Température d'ébullition:	env. 100 °C
Point d'éclair:	
	non applicable
Inflammabilité:	non inflammable
Pression de vapeur:	
	non applicable
Densité:	env. 1,0 g/cm ³ (20 °C) env. 0,976 g/cm ³ (50 °C)
Solubilité dans l'eau:	miscible
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive

9.2. Autres informations

Miscibilité avec l'eau: miscible en toutes proportions

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiquées dans cette section.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

oxydants puissants, agent réducteur puissant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Corrosif. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Risque de lésions oculaires graves. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:
Possible sensibilisation de la peau après contact.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:
Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:
n'est pas considéré comme cancérogène (sur la base de la composition).

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:
Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:
Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:
Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre.

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre. Le produit n'a pas été testé. Les informations toxicologiques proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) < 10 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (Ligne directrice 203 de l'OCDE, semi-statique)

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 1 - 10 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bio accumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bio accumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit ne doit pénétrer ni dans les eaux, ni dans les égouts, ni dans les stations d'épuration. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.08.2015

Version: 4.0

Produit: **CORIPHENE C10 W PRO**

(ID Nr. 30586215/SDS_GEN_FR/FR)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU UN1760
Nom d'expédition des LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ALKYLAMINE)
Nations unies:
Classe(s) de danger pour le 8, EHSM
transport:
Groupe d'emballage: II
Dangers pour oui
l'environnement:
Précautions particulières à Code de restriction en tunnel: E
prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU UN1760
Nom d'expédition des LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ALKYLAMINE)
Nations unies:
Classe(s) de danger pour le 8, EHSM
transport:
Groupe d'emballage: II
Dangers pour oui
l'environnement:
Précautions particulières à Aucun connu
prendre par l'utilisateur:

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU UN1760
Nom d'expédition des LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ALKYLAMINE)
Nations unies:
Classe(s) de danger pour le 8, EHSM
transport:
Groupe d'emballage: II
Dangers pour oui
l'environnement:
Précautions particulières à Aucun connu
à prendre par l'utilisateur:
Transport par voie Non évalué
navigable en bateau
citerne:

Transport maritimeSea transport

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.08.2015

Version: 4.0

Produit: **CORIPHENE C10 W PRO**

(ID Nr. 30586215/SDS_GEN_FR/FR)

IMDG		IMDG	
Numéro ONU:	UN 1760	UN number:	UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ALKYLAMINE)	UN proper shipping name:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (contains ALKYLAMINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM	Transport hazard class(es):	8, EHSM
Groupe d'emballage:	II	Packing group:	II
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Numéro ONU:	UN 1760	UN number:	UN 1760
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient ALKYLAMINE)	UN proper shipping name:	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (contains ALKYLAMINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	8	Transport hazard class(es):	8
Groupe d'emballage:	II	Packing group:	II
Dangers pour l'environnement:	Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Environmental hazards:	No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.08.2015

Version: 4.0

Produit: **CORIPHENE C10 W PRO**

(ID Nr. 30586215/SDS_GEN_FR/FR)

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 49, 49bis

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les produits biocides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

SECTION 16: Autres informations

En complément des informations figurant dans la fiche de données de sécurité, veuillez consulter la fiche technique.

Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 11.08.2015

Version: 4.0

Produit: **CORIPHENE C10 W PRO**

(ID Nr. 30586215/SDS_GEN_FR/FR)

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Repr.	Toxicité pour la reproduction
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.